

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1978)
Heft: 457

Artikel: Publicité : qui viole qui?
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027185>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bre" se trouve proposée par le *Club socialiste romand du livre*, et les intéressés pourront donc l'acquérir en bénéficiant d'une réduction de prix de l'ordre de 20 à 50 pour cent, ce qui n'est pas négligeable en un temps où l'érection de prisons de haute sécurité et l'organisation d'une police, de sécurité elle aussi, risquent de coûter pas mal d'argent.

— A part quoi, mon grand ami, M^e Manuel, se manifeste de nouveau — et comme il ne lit malheureusement pas Claude Bossy, sa prose témoigne même d'indiscutables progrès du point de vue de l'orthographe! Il s'en prend à moi pour un article paru dans DP (No 448), où je parlais de Gudrun Enslin, en même temps que du colonel Burnat, qui participa aux événements de Genève de 1932:

"Il n'ose pas, écrit-il, dire que les soldats et officiers qui ont assuré le service d'ordre sanglant

(ah! qu'en termes galants ces choses-là sont mises!), à Genève, en 1932, peuvent être assimilés aux gens de la bande à Baader. Non, M. Jean-Louis Cornuz est prudent, ou plutôt trouillard!" Pour une fois, je suis d'accord! Assimiler la bande à Baader au colonel: je ne tiens pas à avoir toute la RAF et les brigades rouges sur le dos! D'autant que moi, je n'ai aucune chance d'être racheté! Mais M^e Manuel est un alevin — je dirais même: un enfant de chœur (un enfant de chœur à face plus ou moins patibulaire, mais un enfant de chœur tout de même): malgré mes cinquante et quelques berges, je n'ai pas encore perdu tous mes boulons et distingue nettement entre des soldats, qui exécutent les ordres, et des officiers, qui les donnent; entre un monsieur qui meurt dans son lit, et d'autres qui finissent "suicidés"...

J. C.

Rendez-vous le 24 juin

24 juin: lecteurs de "Domaine Public", reprenez bien cette date! Ce jour-là, en effet, "Domaine Public" organisera à Lausanne (en matinée) une réunion de travail sur le projet de nouvelle Constitution fédérale; cette séance, qui fera suite à l'assemblée générale des actionnaires, nous permettra donc de faire plus ample connaissance. Davantage de détails dans les prochains numéros.

BAGATELLES

Des commentateurs politiques se demandent si le conseiller national de conseiller d'Etat thurgovien Hanspeter Fischer (UDC) n'entame pas une carrière fédérale avec le rapport de la commission qu'il a présidée au sujet du percement de la Furka. Et il est vrai qu'en la matière les précédents illustres ne manquent pas: voyez la commission d'enquête sur les Mirages présidée à l'époque, par le conseiller national Kurt Furgler. Coordonnées du conseiller national Hanspeter Fischer; né en 1930, originaire de

Meisterschwanden (AG), ingénieur agronome diplômé EPF; l'UDC bernoise et l'UDC des Grisons doivent tenir compte de cet homme de poids.

* * *

Les milieux de la publicité sont d'avis que la publicité politique prendra de l'importance ces prochaines années et qu'il convient de se préparer à la satisfaire. A constater le nombre croissant d'annonces contenant des messages politiques, on doit admettre que les milieux publicitaires sont peut-être plus sensibles à l'évolution de la propagande politique que bien des politiciens chevronnés.

Publicité: qui viole qui?

Au gré des manifestations commerciales qui se succèdent à Genève, les avenues qui mènent au Palais des expositions sont hérissées de panneaux publicitaires. Signes de piste géants, haies d'honneur de la consommation.

Les m² du paysage urbain sont vendus aux plus offrants qui obtiennent ainsi le droit de délivrer leur message ou, plus exactement, d'imposer aux passants leurs slogans obsédants.

On avait déjà noté le coup de stylo rageur qui, furtivement tracé, rend dérisoire une publicité de chocolat ou de cigarette par une adjonction ironique ou vengeresse.

Mais cette fois la réaction fut plus vive et mieux organisée. Un matin d'avril les rires niais des temporaires de Manpower placardés dans la ville délivrèrent un message inhabituel et à sens multiple (nous laissons à nos lecteurs le plaisir du décodage).

Les auteurs de cette entreprise de détournement de publicité ont été pris et ont passé un jour en prison. Une instruction est ouverte et Manpower demande des dommages-intérêts considérables.

Manpower, qui avec d'autres, exploite allégrement le marché du travail, n'a guère le sens de l'humour malgré l'image de bonne humeur qu'elle nous inflige quotidiennement; elle insiste lourdement et aura probablement gain de cause.

Jusqu'à quand le "viol des foules" pourra-t-il se pratiquer en toute impunité? Les panneaux publicitaires qui cernent notre horizon nont pourtant les supports rêvés pour une réponse de notre part; le droit de propriété résisterait-il longtemps au détournement massif de la pollution publicitaire qui couvre les murs de nos villes et qui s'impose, totalitaire, à nos regards? Alors, au travail.

